



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

FAAE • NUMÉRO 031 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 2 juin 2014

Président

M. Dean Allison

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le lundi 2 juin 2014

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC)): Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous poursuivons notre étude sur la protection des enfants et des jeunes dans les pays en développement.

Je tiens à commencer à l'heure prévue parce que nous avons un témoin de plus qui ne devrait pas tarder à se joindre à nous par vidéoconférence. Nous allons également être appelés à aller voter, si bien que je voudrais entendre les exposés des témoins, puis avoir peut-être le temps d'une série de questions avant d'aller à la Chambre. Nous aurons une autre série de questions à notre retour.

Commençons par le Dr Singer, qui est président-directeur général de Grands Défis Canada.

Nous passerons ensuite à Aide à l'enfance Canada, représentée par Patricia Erb, la présidente-directrice générale. Elle se joindra à nous par vidéoconférence, de Toronto, et sera accompagnée de Will Postma, vice-président des partenariats mondiaux.

Avec un peu de chance, notre troisième témoin se joindra à nous par vidéoconférence dans le cours des exposés.

Docteur Singer, à vous la parole. Vous avez 10 minutes pour vos remarques d'ouverture.

Dr Peter Singer (président-directeur général, Grands Défis Canada): Merci beaucoup. Je suis ravi d'avoir l'occasion de comparaître devant le comité.

Aujourd'hui, j'aimerais faire une simple observation: l'approche du Canada en matière de protection des enfants devrait commencer par la protection du cerveau des enfants durant les 1 000 premiers jours de vie, soit depuis un peu avant la conception jusqu'à l'âge de 2 ou 3 ans. C'est le message fondamental que je tiens à vous transmettre.

Permettez-moi de vous poser une question hypothétique: si votre objectif était de vous assurer que les pays pauvres le demeurent, comment vous y prendriez-vous?

L'une des meilleures façons d'y parvenir serait de ne pas protéger le cerveau en développement des enfants durant les 1 000 premiers jours de vie, soit depuis la conception jusqu'à l'âge de 2 ou 3 ans. Pendant cette période, le cerveau se développe rapidement: jusqu'à 1 000 nouvelles connexions neuronales se créent chaque seconde. Si le cerveau des enfants n'est pas protégé pendant ce temps, les conséquences dureront toute la vie.

Une étude réalisée au Guatemala révèle que les enfants ayant reçu des suppléments nutritifs plus équilibrés avant l'âge de 3 ans gagnent 46 % de plus que les autres une fois adultes. Une autre étude menée en Jamaïque indique que chez les enfants ayant été stimulés, les taux de crimes violents sont plus faibles (de l'ordre des 2/3). Une étude effectuée en Roumanie, cette fois, montre que les enfants ayant

grandi dans des orphelinats affichaient des taux de troubles psychiatriques deux fois plus élevés que les autres enfants.

À l'échelle mondiale, on évalue à au moins 200 millions le nombre d'enfants qui n'atteignent pas leur plein potentiel à cause d'un manque d'attention dans les premières années de leur vie.

Les risques se classent dans trois grandes catégories: biologie (nutrition, absence d'immunisation, exposition aux toxines environnementales, naissance avant terme); développement et stimulation (manque d'interaction des parents avec leur bébé, notamment en ce qui concerne la lecture, le chant et le jeu, et dépression maternelle); et enfin, un autre volet important, conflits, mauvais traitements et violence.

Souvent, on peut observer une combinaison de ces risques, particulièrement dans les zones de conflit; et le cerveau d'un jeune enfant, qui se développe rapidement, in utero (il s'agit aussi de protéger les femmes enceintes) et durant les premières années de vie, doit être gardé à l'abri de tous ces risques et du « stress toxique » qui nuisent au plein épanouissement de l'enfant.

Je suis arrivé à la conclusion que le défi inhérent au développement de l'enfant est l'un des plus grands défis du développement international. À Grands Défis Canada, nous avons lancé une initiative destinée à relever le défi du développement de l'enfant appelée « Sauver des cerveaux ».

Grands Défis Canada, qui est financé par le gouvernement du Canada, appuie des idées audacieuses ayant un grand impact en santé mondiale. Nous tirons également parti des ressources additionnelles que nous fournissons les organismes avec et sans but lucratif, ainsi que les milieux universitaires, pour dépasser le ratio 1:1 des fonds gouvernementaux.

De plus, nous soutenons les innovateurs dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ainsi qu'au Canada. Nous appuyons des idées audacieuses dans les domaines de la science et de la technologie ainsi que dans l'innovation sociale et entrepreneuriale – nous appelons cela l'innovation intégrée. Nous aimons voir ces éléments se mettre en place et s'intégrer, car nous pensons que c'est important pour la viabilité et les économies d'échelle.

Le défi « Sauver des cerveaux », pour y revenir, consiste à développer des façons durables de promouvoir et de favoriser le bon développement de l'enfant et de son cerveau durant les 1 000 premiers jours de vie, pour avoir un effet durable sur le capital humain dans les régions où les ressources sont limitées.

Notre vision: une stratégie pour sortir de la pauvreté — une génération d'enfants qui seront des acteurs sains, productifs et actifs de la société. L'initiative « Sauver des cerveaux » vise à améliorer la santé, l'éducation et le niveau de revenu, ainsi qu'à faire baisser la violence.

« Sauver des cerveaux » constitue le programme d'innovation le plus vaste et le plus diversifié du développement de la petite enfance dans les pays en développement. Le programme soutient 44 projets totalisant 28 millions de dollars.

Laissez-moi vous donner quelques exemples. Commençons par la technique de la « mère kangourou ». On estime à 15 millions le nombre de bébés nés prématurément chaque année; cela représente plus d'un bébé sur 10. Environ un million d'enfants meurent tous les ans des suites de complications dues à une naissance avant terme. Beaucoup de ceux qui survivent sont frappés d'incapacités à vie, notamment de difficultés d'apprentissage ainsi que de troubles de la vue ou de l'audition. Et 90 % des naissances prématurées ont lieu dans les pays en développement.

La technique de la « mère kangourou » est une intervention simple, mais efficace, qui favorise la nutrition, l'apport de chaleur et le développement de liens entre la mère et l'enfant. En plus d'améliorer les chances de survie, la technique de la « mère kangourou » est meilleure que les soins en couveuse pour le développement du cerveau du bébé.

Nous avons appuyé des innovateurs en Colombie et des collaborateurs au Québec afin qu'ils évaluent les effets à long terme de la technique de la « mère kangourou » sur le développement cognitif des enfants jusqu'à l'âge adulte, y compris sur le rendement scolaire, les études postsecondaires et l'entrée dans le marché du travail.

L'un des résultats préliminaires les plus passionnants de cette étude est que cette technique peut véritablement combler une bonne partie des retards de développement du cerveau que l'on retrouve habituellement chez les bébés prématurés. Les preuves indiquent qu'elle permet aussi de développer les fonctions motrices à un niveau comparable à celui des bébés nés à terme.

Le second exemple que j'aimerais vous donner porte sur une intervention pour améliorer la relation mère-enfant qui se déroule en Afrique du Sud, endroit où nous appuyons l'Université de Stellenbosch dans l'étude sur l'incidence à long terme de l'amélioration des relations entre la mère et son bébé au plan du fonctionnement cognitif et socioaffectif. L'étude originale a montré comment le soutien apporté aux mères a permis d'améliorer la relation mère-enfant dans les agglomérations périurbaines pauvres de la région du Cap. Dans le cadre de l'étude de suivi que nous appuyons, ces enfants ont maintenant 13 ans. L'étude vise à mesurer leur niveau de développement cognitif, leur rendement scolaire et leur fonctionnement affectif et comportemental.

J'aimerais vous citer un troisième exemple au Pakistan où l'intervention conjugue la nutrition et la stimulation cognitive des jeunes enfants dans les populations défavorisées des régions rurales du Pakistan. On estime à 88 millions le nombre de jeunes enfants, dans le monde, qui quittent l'école avant la fin du primaire. Des gens de l'Université Aga Khan, en collaboration avec des collègues des Universités Stanford et Harvard, ont élaboré un programme combiné

d'éducation et de nutrition de la petite enfance. Ils évaluent actuellement comment ces interventions auprès des nourrissons et des tout-petits ont une incidence sur l'état de préparation et la fréquentation scolaire à quatre ans, afin de voir si cela permet de modifier le comportement et le niveau de concentration pour permettre aux enfants de réussir lorsqu'ils entrent à l'école.

J'aimerais insister sur le fait qu'il ne s'agit pas principalement du quotient intellectuel. Il s'agit de la capacité pour un enfant de modifier son comportement — les compétences générales qui mènent à la réussite en affaires, qui mènent à l'évitement du comportement criminel, et bien sûr la réduction des cas de dépression et de maladies non transmissibles.

Comment cela s'insère-t-il dans une démarche plus générale de développement international? Eh bien, la semaine dernière, j'ai eu l'honneur d'assister au sommet de haut niveau sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, convoqué par le premier ministre Harper et auquel ont participé des leaders mondiaux. Un des messages clairs de ce sommet était le suivant: les innovations simples en santé maternelle, en néonatalogie — je vous ai donné l'exemple de la technique de la « mère kangourou » —, en nutrition — je vous ai donné l'exemple du programme de nutrition au Pakistan —, et en immunisation qui sauvent des vies, sauvent aussi des cerveaux et permettent aux enfants de réaliser leur plein potentiel. C'est le double dividende de l'engagement du Canada en matière de santé maternelle, néonatale et infantile.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples pour illustrer mes propos. Dans le cadre de notre programme, Sauver des vies à la naissance, réalisé en partenariat avec l'USAID, la fondation Gates, la Norvège et UK aid, nous avons un projet de distribution innovatrice de chlorhexidine. Ce dernier est un agent qui entre couramment dans la composition des rince-bouche. Ce sont des travailleuses en soins de santé qui le distribuent aux femmes enceintes au Népal.

Voici un exemple du tube distribué au Népal. Il coûte environ 20 ¢ l'unité et permet de prévenir l'une des principales causes de décès des nouveau-nés — je suis persuadé que mon amie Patricia Erb de l'organisme Aide à l'enfance vous expliquera l'attention particulière portée aux nouveau-nés —, décès d'origines infectieuses qui passent par le cordon ombilical du bébé. C'est comme si on appliquait du Polysporin sur le cordon ombilical.

Je tente de faire ressortir que cette intervention simple et peu coûteuse auprès des nouveau-nés — en passant, pour chaque quantité d'environ 200 tubes distribués, on estime sauver la vie d'un nouveau-né — permet de sauver non seulement des vies, mais aussi des cerveaux.

J'aimerais vous donner un deuxième exemple au Cambodge. C'est ce poisson. Vous avez peut-être vu ce poisson dans les journaux depuis quelques semaines.

Un jeune étudiant diplômé de l'Université de Guelph est allé au Cambodge et a remarqué un problème de carence en fer causant l'anémie. Voilà un problème qui touche deux à trois milliards de personnes dans le monde et qui cause des pertes de revenu à hauteur de milliards de dollars. Les enfants sont apathiques. Si les femmes tombent enceintes avec une faible numération globulaire et si elles font une hémorragie au moment de l'accouchement, elles sont plus susceptibles de mourir.

• (1535)

Nous avons remarqué un problème d'anémie ferriprive, et voulions nous y attaquer. Un jeune étudiant diplômé canadien — dont le superviseur, en passant, était le président de l'Université de Guelph — a commencé par ajouter un lingot de fer dans les casseroles, mais personne ne voulait l'utiliser parce que c'était laid. Il a étudié le folklore cambodgien, et a trouvé la légende d'un petit poisson souriant porte-bonheur, alors il a fabriqué son produit en forme de poisson. Chacun coûte 5 \$ et dure cinq ans, et au Cambodge, ça se vend maintenant comme des petits pains.

Ils ont lancé une entreprise sociale au Cambodge. Grands Défis Canada leur fournit une contribution, dont une partie est en fait un prêt; ainsi, l'entreprise sociale s'attaque au problème de l'anémie ferriprive, tout en acquérant une certaine discipline d'affaires. Encore une fois, il s'agit d'une intervention qui sauve des vies, mais aussi des cerveaux. Ainsi, l'approche canadienne en matière de santé maternelle, néonatale et infantile peut non seulement sauver des vies, mais rapporter encore plus.

En résumé, je vois bien le genre d'intervention que vous envisagez ici: les mariages précoces forcés, la traite de personnes, la protection des enfants, et autres. Il s'agit de questions extrêmement importantes. Cependant, dans mon exposé, pour compléter les autres témoignages que vous entendrez, je souhaitais insister sur le fait que le plus logique, c'est de se concentrer sur la protection des enfants par la protection des cerveaux des jeunes enfants. C'est à ce moment que les enfants sont les plus vulnérables, que le rendement sur l'investissement est le plus élevé, et c'est ce qui permet tous les autres investissements. Par exemple, un enfant mieux préparé à aller à l'école est moins susceptible de décrocher et a plus de chances de mieux réussir.

Je soutiens que l'approche du Canada en matière de protection des enfants devrait commencer juste avant la période de conception, auprès des adolescentes, et couvrir la protection du cerveau des enfants in utero, la protection des femmes enceintes et la protection du cerveau des enfants au cours des premières années de vie. Les preuves selon lesquelles il s'agit là d'un moment critique pour intervenir commencent à s'accumuler. Le même problème se pose en situation de conflit, où la nutrition, le stress et d'autres facteurs sont réunis dans cette période critique, menant ainsi à la perte de toute une génération. C'est à ce moment que le cerveau est le plus vulnérable. C'est donc à ce moment que la protection de celui-ci peut avoir la plus grande incidence. C'est le meilleur moment pour intervenir afin que les enfants atteignent leur plein potentiel.

Je serais ravi, en réponse aux questions, ou à un autre moment, de vous parler de certaines autres de nos innovations, par exemple, en ce qui concerne la protection des adolescentes et les questions de santé mentale.

Je voulais vous transmettre un message précis, puisque je pensais que vous n'entendriez rien d'aussi ciblé de la part des autres témoins. L'initiative Sauver des cerveaux, qui je le répète, est appuyée par le gouvernement du Canada, est une initiative phare sur la scène mondiale. L'initiative est reconnue à l'échelle internationale, et c'est le Canada qui en est à la tête. Ce que j'essaie de faire comprendre c'est qu'on ne vient pas ici éparpiller nos efforts, puisque les mêmes approches que nous adoptons pour améliorer la santé des femmes et des enfants sauvent tant des vies que des cerveaux, fournissant ainsi un double rendement.

Merci beaucoup. J'ai hâte d'entendre les autres témoignages et de participer à la discussion.

• (1540)

Le président: Merci beaucoup, docteur Singer.

Nous allons maintenant laisser la parole au premier témoin à comparaître par vidéoconférence, soit Patricia Erb, d'Aide à l'enfance.

Pourquoi ne commencez-vous pas? Nous laisserons ensuite la parole au prochain témoin comparaisant par vidéoconférence.

Mme Patricia Erb (présidente-directrice générale, Aide à l'enfance Canada): Merci.

Nous sommes honorés de comparaître aujourd'hui devant le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international afin de discuter de son étude de la protection des enfants et des jeunes dans les pays en développement.

Aide à l'enfance est la principale organisation indépendante du monde à défendre les enfants. Nous avons une présence dans 120 pays. Nous approfondissons notre expertise par notre travail partout dans le monde, en partenariat avec des organisations locales et le gouvernement.

Aide à l'enfance croit que la protection des enfants est essentielle pour garantir l'égalité des filles et des garçons. Le fait est que si les enfants sont exploités, maltraités ou négligés, il est peu probable qu'ils seront en santé, instruits ou autonomes. Par conséquent, la protection des enfants est une condition minimale pour respecter nos responsabilités politiques et éthiques à l'égard des filles et des garçons. Cependant, la protection ne devrait pas être une fin en soi. Notre objectif devrait être de permettre aux enfants de devenir des citoyens en santé, instruits et autonomes, engagés sur le plan politique, social et économique, et de jeunes leaders.

Selon nous, pour atteindre cet objectif, la protection devrait tenir compte de trois approches primordiales: tout d'abord, investir dans la participation des enfants et comprendre comment maximiser le potentiel de chaque enfant et en tirer parti; ensuite, investir dans la protection et la prévention de la violence, en mettant l'accent sur les causes profondes de l'exploitation, de la maltraitance et de la négligence des enfants; et finalement, adopter une approche systémique intégrée en matière de protection des enfants.

À la base de ces approches... Il est évident qu'il est essentiel de comprendre les inégalités entre les sexes et les possibilités. Nous reconnaissons que les garçons et les filles se heurtent à des risques et à des défis différents en ce qui concerne la protection des enfants. En outre, on ne peut garantir qu'aucun tort ne soit causé à ces enfants qu'en s'attaquant directement à la discrimination fondée sur le sexe, tout en promouvant et favorisant l'égalité entre les sexes. Nous pouvons mettre fin à la discrimination, et nous pouvons promouvoir notre vision d'un monde où tous les enfants ont le droit à l'égalité en matière de survie, de protection, de développement et de participation.

• (1545)

M. Will Postma (vice-président des partenariats mondiaux, Aide à l'enfance Canada): Aide à l'enfance voit la protection des enfants comme le respect du droit de chaque enfant d'être à l'abri du danger, de la violence, de la maltraitance, de l'exploitation et de la négligence tout en leur permettant de survivre et de s'épanouir, d'apprendre, de participer, de jouer et de devenir des citoyens autonomes.

Ainsi, nous tenons compte des vulnérabilités tant des garçons comme des filles à l'égard de la maltraitance, de la négligence et de l'exploitation, de même que de leur énorme potentiel, et celui de leurs familles et de collectivités, et ce par l'entremise d'une participation effective et par le renforcement de la résilience.

Afin d'aider tous les enfants à atteindre leur plein potentiel, Aide à l'enfance croit qu'il est essentiel d'accorder une place suffisante à la participation des enfants. Cela implique d'être à l'écoute des filles et des garçons et de créer des espaces propices où ils peuvent recueillir des renseignements, améliorer leur compréhension et réellement prendre part aux décisions qui ont une incidence sur leur vie.

La participation des enfants est un droit, protégé par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, dont est signataire le gouvernement du Canada. Or, il s'agit également d'un moyen efficace pour protéger les filles et les garçons et pour les appuyer et les aider à accroître leur résilience. Par exemple, l'intervention d'Aide à l'enfance dans le contexte de traite d'enfants en Afrique occidentale montre l'importance d'être à l'écoute des enfants et de mettre en oeuvre un système et une approche préventive. Ce programme bénéficie de l'appui du gouvernement du Canada depuis de nombreuses années.

Depuis des années, la migration des garçons et des filles en Afrique occidentale était considérée comme de la traite de personnes, mais on faisait fi du fait que la plupart de ces migrations s'expliquaient par la décision d'enfants de quitter leur domicile. Les raisons de leur départ varient: il n'y avait pas de débouchés dans leur village, ils étaient maltraités par leurs familles ou étaient à la recherche d'une aventure, dans une culture où la migration est considérée comme une expérience favorisant la croissance et le développement personnel.

Ce changement de perspective, de la traite d'enfants à la migration de ceux-ci est le résultat d'une collaboration avec un mouvement national et régional d'enfants et de jeunes travailleurs. Aujourd'hui, le Mouvement africain des enfants et des jeunes travailleurs joue toujours un rôle aussi important. Il s'agit d'un partenaire clé qui mène des activités visant à garantir la sécurité des filles et des garçons en déplacement.

La participation pleine et entière des enfants nous permet de mieux comprendre les causes profondes de la violence dont ils sont victimes, de faire fond sur leurs propres forces, et de combattre la violence, en tenant compte des défis différents qui se posent aux garçons et aux filles, et des particularités de leur contexte social, économique et culturel.

Aide à l'enfance demande au gouvernement du Canada de veiller à favoriser la participation effective des filles et des garçons dans ses efforts de protection des enfants et demande à ce qu'on conçoive et mette en oeuvre des programmes en partenariat avec des organisations de la société civile, qui sont les mieux placées pour encourager ce genre de participation. Les programmes de protection des enfants devraient être dotés de suffisamment de temps et d'argent pour garantir une réelle participation.

Mme Patricia Erb: Nous demandons également au gouvernement du Canada de veiller, dans son rôle de chef de file sur la protection des enfants, à adopter une approche holistique visant à éliminer les causes profondes de la violence à l'encontre de l'enfant et mettant à contribution toute la communauté, afin de travailler à éliminer la violence de façon durable.

Nous demandons également au gouvernement du Canada d'adopter, en matière de protection de l'enfant, une approche de systèmes intégrés reconnaissant l'importance essentielle de partena-

riats avec les garçons et les filles, les familles, les collectivités, le secteur privé, les organisations locales, ainsi que les gouvernements locaux et nationaux, tout cela pour identifier et éliminer les causes profondes de la violence.

M. Will Postma: Aide à l'enfance reconnaît que le gouvernement du Canada fait depuis longtemps oeuvre de chef de file dans le domaine des droits de l'enfant, de la participation de l'enfant et de sa protection. Nous apprécions l'engagement renouvelé du gouvernement dans cette voie, illustré par la création récente d'une unité vouée à la protection de l'enfance et d'une unité vouée à la prévention des mariages précoces et forcés.

Aide à l'enfance Canada a favorisé la formation d'un réseau pancanadien de protection de l'enfant: une coalition d'ONG canadiennes constituée en janvier 2013 afin de mettre en commun le savoir et l'expérience en matière de programmation pour la protection de l'enfance et afin de sensibiliser le gouvernement et la population à cette question essentielle.

Nous recommandons que le Canada continue à faire figure de chef de file dans le dossier des mariages précoces et forcés aux Nations Unies et qu'il affecte un financement à long terme visant spécialement à lutter contre les causes profondes de mariages précoces et forcés, par le biais de l'éducation, de l'égalité entre les sexes et de la protection de l'enfant. Ce faisant, le gouvernement du Canada continuera à renforcer les efforts déployés sur la scène internationale pour améliorer la santé des mères, des nouveaux nés et des enfants.

L'influence du Canada dans ce domaine, brillamment illustrée la semaine dernière par le Sommet Sauver chaque femme, chaque enfant, peut être renforcée par l'incorporation de principes de protection de l'enfant et d'égalité des sexes. Il est important que, dans toute son aide au développement international, le Canada veille à ce que les enfants soient protégés de la violence. Nous encourageons le respect des normes de sauvegarde de l'enfant, afin de créer une culture où la violence à l'encontre de l'enfant n'est pas tolérée et où elle est jugulée en conséquence.

Nous recommandons que le gouvernement du Canada adopte et mette en oeuvre des pratiques exemplaires et des normes de sauvegarde de l'enfant, et veille à leur application systématique partout où oeuvrent les agents du MAECD, les sous-traitants, les bénévoles et les partenaires de financement.

Dans le monde, des dizaines de millions d'enfants sont affectés chaque année par des conflits. Conflits et catastrophes ont un impact dévastateur sur le bien-être social et émotionnel des enfants et sur leur sécurité physique, notamment celle des filles. De plus, les enfants soumis à des violences sont plus susceptibles de perpétuer la violence en tant qu'adultes.

La protection de l'enfant est, hélas, l'un des secteurs les moins bien financés en cas d'intervention humanitaire, seule l'éducation étant encore plus délaissée dans les situations d'urgence. Nous demandons au gouvernement du Canada de veiller à fournir un financement adéquat pour la protection de l'enfant dans le cadre d'interventions humanitaires et de renforcer les capacités de son personnel et de ses partenaires à appliquer les normes minimales de protection de l'enfant.

Enfin, le développement économique a le potentiel de fournir des avantages à long terme et d'améliorer le niveau de vie des communautés défavorisées. Mais les avantages du développement ne s'étendent pas toujours aux familles ou aux enfants vivant dans la pauvreté. Si on ne prête pas attention aux droits de l'enfant et à sa protection, une exploitation commerciale peut même avoir des conséquences négatives imprévues, dont une augmentation des pires formes de travail des enfants: conditions de travail dangereuses, violence et exploitation sexuelle.

Les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant est une initiative lancée en 2012 par Aide à l'enfance, en collaboration avec l'UNICEF et le Pacte mondial des Nations Unies, en réponse à un appel des Nations Unies demandant aux sociétés du secteur privé de mieux respecter les droits de l'enfant. Ces principes visent à guider les entreprises et à les encourager à respecter et appuyer les droits de l'enfant, dans le cadre de leurs activités sur les lieux de travail, dans le marché et dans la collectivité.

Par le biais de son engagement auprès du secteur privé, le gouvernement du Canada pourrait travailler à ce que tous les partenaires adoptent les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant.

• (1550)

Mme Patricia Erb: En conclusion, nous sommes heureux que le gouvernement du Canada continue de s'intéresser à la question et de faire son possible pour faire du monde un monde meilleur pour les enfants. Afin de mieux protéger les enfants, nous vous encourageons à veiller à ce qu'ils puissent participer aux décisions qui affectent leur vie, à tenir compte des causes profondes de la violence, afin d'éviter la violence avant qu'elle n'éclate, et à travailler de concert — gouvernement, société civile et enfants — par le biais d'une approche de systèmes, afin de réagir à la violence partout où elle se produit.

Les enfants ont droit à un environnement sûr où ils puissent prospérer et être aimés. C'est ainsi seulement qu'ils peuvent devenir des citoyens en santé, instruits et maîtres de leur destin, à même d'apporter au monde la paix et la prospérité.

Nous vous remercions de votre attention et serons heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, madame Erb et monsieur Postma.

Je crois que la sonnerie va retentir bientôt mais, avec un consentement unanime, M. Garneau, M. Dewar et M. Anderson, nous pourrions écouter l'exposé suivant jusqu'à la fin, si vous le voulez bien.

Des voix: Entendu.

Le président: Fort bien. Si la sonnerie tarde à retentir, nous entamerons une série de questions. Nous verrons. Mais je vérifierai le moment venu ce que les membres du comité souhaitent faire.

Nous accueillons par vidéoconférence de Washington D.C. la vice-présidente de la Restavek Freedom Foundation, Christine Buchholz.

Bienvenue.

Je vous laisse la parole. Vous disposez de 10 minutes.

Mme Christine Buchholz (vice-présidente, Restavek Freedom Foundation): Merci beaucoup, monsieur le président et membres du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international.

C'est un honneur pour moi que de pouvoir m'adresser à vous au nom de la Restavek Freedom Foundation. Notre mission est simple: nous voulons mettre fin au système des « restavec », celui des

enfants qui restent avec d'autres familles, essentiellement des enfants esclaves en Haïti.

Selon moi, Haïti est l'un des pays les plus beaux du monde. On y trouve, comme dans toutes les autres îles des Antilles, de merveilleuses plages. Mais Haïti est aussi un des pays les plus troublés du monde. Vous avez sans doute à l'esprit, comme moi, les images diffusées partout à la suite du tremblement de terre de 2010 qui a dévasté Port-au-Prince: villages de tentes et bidonvilles comme la Cité Soleil, un microcosme des fléaux frappant la société haïtienne — chômage endémique, absence d'instruction, absence de services publics, criminalité omniprésente et violence armée.

En Haïti dans son ensemble c'est peut-être 1 enfant sur 10 qui est un restavec. Mais, selon une étude effectuée par la Pan American Development Foundation, en 2009, 44 % des enfants de la Cité Soleil sont considérés comme des restavec. En 2013, le classement international de la Walk Free Foundation sur l'esclavage faisait figurer Haïti au deuxième rang des pays où sévit l'esclavage moderne.

Dans un pays où 80 % de la population vit dans la pauvreté, il est compréhensible que les enfants deviennent des restavec. Prenez un enfant né dans une collectivité rurale, dans une fratrie de 8 ou 10 enfants. Ses parents s'imaginent qu'il sera mieux nourri et pourra peut-être aller à l'école s'il vit dans une autre famille et sont donc susceptibles d'envoyer l'enfant chez une famille de Port-au-Prince, plutôt que de le garder dans une petite ville comme Port-Salut.

Mais la famille de la ville a ses propres problèmes. La ménagère a très peu d'aide pour aider ses enfants, faire la cuisine et le ménage. Sans eau courante ni électricité, la lessive, le marché tous les jours, les allers-retours au puits et la cuisine sont des activités fatigantes et qui prennent du temps. Le restavec est souvent battu, victime d'abus verbaux et généralement incapable d'aller à l'école.

L'esclavage fait partie du tissu de la société haïtienne depuis que l'île est devenue colonie française, en 1697. En 1804, sous la houlette de Toussaint Louverture, les esclaves ont renversé les colons, brûlant les plantations. Ils ont conquis la liberté, expulsé les colons et formé une nouvelle nation. Haïti est le seul pays du monde né d'une révolte d'esclaves, ce dont les habitants sont très fiers. Toutefois, la conquête de la liberté n'a pas mis fin aux problèmes, Haïti ayant longtemps été la proie de coups d'État, d'occupations et de luttes intestines.

Malgré le cadre magnifique et une population merveilleuse, la pauvreté, accompagnée d'une absence d'infrastructures et de services, a créé pour les familles haïtiennes un besoin de main-d'œuvre bon marché, voire gratuite. Bien qu'Haïti ait été fondée sur l'abolition d'un type d'esclavage, il en subsiste une autre forme: les restavec.

Certains efforts ont été déployés pour protéger les enfants. Ainsi, en 1985, le gouvernement d'Haïti a adopté des lois sur le travail des enfants stipulant que les enfants de moins de 12 ans ne peuvent pas travailler comme domestiques; et que leurs employeurs doivent leur fournir un logement correct, des vêtements, une alimentation saine, des loisirs; ils doivent aussi les inscrire dans des écoles conventionnelles. Comme le Canada, Haïti a signé la Convention relative aux droits de l'enfant de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1994. La convention comporte quelque 52 articles couvrant les droits civiques, sociaux et culturels des enfants. Par exemple, un enfant a le droit de n'être pas séparé de ses parents, le droit d'avoir accès à une éducation élémentaire gratuite et le droit d'être protégé de toute forme d'exploitation et d'abus.

Je voudrais vous parler d'une des filles inscrites dans notre programme de défense des enfants. Elle s'appelait Nadia et, à l'automne de 2011, nous avons appris que, après avoir quitté Port-au-Prince, elle était retournée dans son village natal. Quand notre personnel chargé de défendre les droits des enfants a fait un suivi, on a découvert qu'elle était morte peu après avoir raconté à ses parents ce qui lui était arrivé. Notre personnel s'est donc rendu dans son village natal.

Depuis huit ans que nous avons créé la Restavek Freedom Foundation, c'est l'un des récits les plus tragiques qui nous a été donné d'entendre. Dans sa famille d'accueil, comme restavec, Nadia a été violée. L'auteur du viol et la maîtresse de maison ont voulu la contraindre à se faire avorter. Elle a été battue, ce qui a déclenché des saignements fatals. Quand elle a commencé à saigner, la famille l'a rapidement mise à bord d'un bus en direction de son village natal. Il lui a fallu encore deux heures en motocyclette avant de pouvoir rejoindre sa famille et de mourir dans leurs bras un jour plus tard. La famille était dévastée mais n'aurait jamais envisagé de rapporter l'incident, sans l'intervention de notre personnel. La famille ne savait pas qui s'en soucierait ni qui serait à même de faire quelque chose.

• (1555)

Nous avons travaillé avec la famille et avec des avocats pour porter des accusations. Du jamais vu: l'auteur du viol a même été arrêté, à croire que les choses changeaient enfin en Haïti. Mais l'affaire a été mal menée devant les tribunaux et l'auteur du viol a été libéré.

Ce récit est une succession de choses qui n'auraient pas dû se produire, selon nous: la pauvreté qui a amené la famille de Nadia à l'envoyer au loin; l'abus et le viol dont elle a été victime comme restavec; l'injustice de la remise en liberté du violeur; et surtout le décès prématuré d'une toute jeune fille. Nous en avons tous le cœur brisé. Malgré les lois existantes, la primauté du droit quant au travail des enfants ou au viol ne s'est pas appliquée pour elle.

À ce que je comprends, le Canada a des mesures législatives progressistes sur le trafic des personnes. Elles traitent non seulement de prévention, de protection et de poursuites mais aussi de partenariats. Et une organisation non gouvernementale comme la nôtre ne demanderait pas mieux que d'avoir comme partenaire le gouvernement canadien dans notre lutte pour mettre fin à l'esclavage des enfants en Haïti.

En tant qu'intervenant non gouvernemental travaillant au nom des enfants restavec, nous sommes aux premières loges pour voir les merveilleuses choses qui se passent là-bas. Restavek Freedom compte plus de 700 enfants dans son programme de défense des droits des enfants: des restavec qui, sans notre intervention, n'auraient pas l'occasion d'aller à l'école, mais qui réussissent en fait leurs examens scolaires nationaux à 72 %.

Nous constatons une évolution de l'attitude envers les restavec, en Haïti. En 2001, *Time Magazine* citait le président Aristide, qui exprimait son soutien à la lutte contre le phénomène des restavec, affirmant qu'il « fallait d'abord multiplier les efforts de sensibilisation, le phénomène étant si enraciné en Haïti que bien des gens n'ont même pas conscience de contrevenir à la loi ». Or, nous avons aujourd'hui plusieurs programmes visant précisément à faire changer les attitudes.

Depuis un certain temps nous diffusons ainsi à la radio une émission dramatique, inspirée par la méthode SABIDO, l'éducation par le divertissement, et visant à favoriser la protection des enfants restavec, ainsi que la planification familiale. Nous comptons en date une audience d'un million d'Haïtiens et d'Haïtiennes.

Nous organisons également un concours de chants pour la liberté, encourageant les jeunes de partout en Haïti à écrire des chansons originales sur la liberté des restavec et à les interpréter lors de compétitions régionales. Les finalistes régionaux accordent des entrevues à la radio et à la télévision; ils sont devenus des ambassadeurs de notre travail. À ce jour, ce sont plus de 20 000 Haïtiens et Haïtiennes qui ont assisté à nos compétitions régionales. Les finales nationales sont prévues pour août 2014.

D'autre part, en partenariat avec le département d'État des États-Unis, nous avons organisé une série de conférences sur la compassion et le courage pour parler du problème des restavec et de la protection de l'enfant avec des notables des collectivités, notamment des figures religieuses, touchant quelque 3 000 notables haïtiens.

Nous ne demanderions pas mieux que de pouvoir compter sur le gouvernement du Canada comme partenaire pour continuer de faire évoluer les mentalités et pour mettre fin à l'esclavage des enfants en Haïti. Nous aimerions voir le gouvernement du Canada encourager avec nous les notables haïtiens.

La semaine dernière, le ministre haïtien des Affaires sociales et du Travail a lancé, en collaboration avec l'UNICEF, l'OIT et 29 organismes nationaux et internationaux, dont la Restavek Freedom Foundation, une nouvelle étude sur les enfants restavec. Le ministre a dit à cette occasion qu'il était nécessaire de réunir des données exactes sur le nombre d'enfants domestiques et leur situation, si l'on voulait trouver des solutions durables. Nous sommes ravis de l'occasion qui s'offre ainsi et apprécions un soutien pour continuer dans cette voie.

Enfin, nous aimerions pouvoir compter sur le gouvernement canadien pour faire pression sur les chefs de file haïtiens. Figurer au deuxième rang dans la liste des pays où l'esclavage continue à sévir de nos jours n'a rien de louable. Nous apprécions des pressions pour que le gouvernement haïtien adopte des mesures législatives exhaustives sur le trafic des personnes et pour qu'il applique les lois existantes.

Selon un rapport sur le trafic des personnes publié en 2013 par le Département d'État des États-Unis, Haïti utilise effectivement ses lois contre le viol, la prostitution et d'autres infractions dans le cadre d'enquêtes contre les trafiquants et ceux qui exploitent leurs victimes. Toutefois, rien n'indique que ces enquêtes mènent à des condamnations. De plus, la Brigade de protection des mineurs avait 94 dossiers de trafic d'enfants menant à l'arrestation de 15 adultes, transférés aux procureurs publics; mais aucune poursuite n'avait été entamée.

Notre association, Restavek Freedom, est convaincue qu'il est possible de mettre fin à l'esclavage des enfants en Haïti de notre vivant. Il reste beaucoup de pain sur la planche, mais les raisons d'espérer se multiplient. Si nous pouvions compter sur le partenariat du gouvernement canadien, peut-être n'aurions-nous plus à faire le récit d'une expérience comme celle de Nadia.

Nous vous remercions de nous avoir permis de partager nos constatations sur la vie des enfants les plus vulnérables en Haïti.

• (1600)

Le président: Merci beaucoup, madame Buchholz. Nous vous remercions.

Nous avons environ 15 minutes avant le vote. Je vais suspendre la réunion si mes invités, mes témoins sont d'accord. Nous allons revenir le plus rapidement possible. Dès que nous aurons le quorum, nous commencerons avec la première intervenante, Mme Laverdière, et si ça vous va, nous irons jusqu'à 17 h 30 pour les questions. Nous nous occuperons des travaux du comité mercredi.

Ça vous va, monsieur Garneau?

• (1605)

M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.): Ça va.

Le président: Monsieur Dewar?

M. Paul Dewar (Ottawa—Centre, NPD): Ça va.

Le président: Sur ce, la réunion est suspendue.

• (1605)

_____ (Pause) _____

• (1645)

Le président: Bienvenue à nouveau.

Mme Laverdière est ici, alors nous allons commencer. M. Garneau est également ici.

Madame Laverdière, vous avez sept minutes.

[Français]

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais remercier tous les témoins de leurs propos et commentaires fort intéressants. Comme on risque d'avoir une période de questions un peu abrégée, je vais donc y aller très rapidement.

Tout d'abord, j'aimerais dire à M. Singer que nous partageons tous cet objectif qui est de sauver des cerveaux.

[Traduction]

Nous sommes d'accord qu'il ne s'agit pas simplement de survivre mais de prospérer.

[Français]

J'étais très intéressée par vos commentaires. Vous avez dit que cela menait à moins de violence. Je crois que nos amis de Save the Children Canada ont aussi dit qu'il fallait s'attaquer aux causes profondes des problèmes.

Vous avez mentionné que les enfants qui avaient été mieux nourris et mieux traités étaient davantage aptes à étudier à l'école primaire, à l'école secondaire et même à l'université.

[Traduction]

Ça va dans les deux sens.

[Français]

Souvent, il n'y a pas de ressources éducationnelles.

Êtes-vous d'accord pour dire que l'étape essentielle qui suit est d'aider les pays à se doter de systèmes d'éducation qui fonctionnent et qui sont adéquats?

[Traduction]

Le président: Docteur Singer.

Dr Peter Singer: Merci beaucoup pour la question, madame Laverdière.

Il s'agit manifestement d'un continuum qui commence avec la survie néonatale et maternelle et qui va jusqu'au développement de la petite enfance puis à l'éducation. Il faut le concevoir comme un continuum.

Il est exact de dire que différents pays choisiront différentes portions de ce continuum. Pour revenir à mon exposé, je tiens à dire que lorsque les éducateurs commencent à l'adopter, ils vont de plus en plus vers la question de l'état de préparation pour l'école.

Si on ne porte pas une attention à la survie et au progrès dans les premiers temps, pendant les mille premiers jours, on va essentiellement à contresens, même à l'école. On constate plus de problèmes comportementaux et de difficultés d'apprentissage. Il faut donc vraiment jeter les bases pour les soins de santé maternelle, néonatale et infantile.

Un grand nombre des mêmes interventions, les innovations simples qui mènent à la survie mènent également à la prospérité. Bien sûr, les enfants ont tous besoin de ces choses pour prospérer. Mais il faut peut-être porter une attention particulière aux mille premiers jours de la vie. C'est en fait très gratifiant la concentration sur la santé maternelle, néonatale et infantile car, comme je le disais, un grand nombre de ces innovations qui sauvent des vies sauvent également des cerveaux.

• (1650)

[Français]

Mme Hélène Laverdière: Merci beaucoup.

Je vais maintenant m'adresser aux gens de Save the Children Canada.

Je vous remercie de votre présentation.

Vous avez beaucoup parlé de l'approche en matière de protection des enfants et d'un système où la communauté est impliquée. Je suppose que les organismes qui sont davantage orientés vers les enfants devraient jouer un rôle important.

J'aimerais que vous fassiez des commentaires à ce sujet.

[Traduction]

Mme Patricia Erb: Oui, c'était bref car nous avions peu de temps. Cette approche systémique portant sur la protection se divise en quatre piliers.

D'une part, il nous faut les systèmes établis au sein du gouvernement par l'entremise de politiques. Il y a le système réglementaire qui aide à protéger les enfants. On crée des règlements et des lois afin de s'assurer que certaines choses vont se produire et d'autres seront évitées. Voilà pour le premier pilier.

Le second pilier comporte des services et des systèmes qui doivent exister au sein d'un pays même. Le gouvernement doit être très actif et les ONG participent également dans ces processus. Les services varient de la santé et l'éducation jusqu'aux services de protection qui sont nécessaires. Ces derniers doivent être établis.

Le troisième pilier concerne le travail avec les enfants eux-mêmes qui deviennent ainsi un obstacle contre les abus. S'ils sont forts, on arrive à empêcher un grand nombre de choses. Il faut absolument avoir cet élément.

En fonction de l'enjeu sur lequel vous travaillez, il faut bien sûr renforcer la communauté afin que les familles et les autorités religieuses participent aussi à cet élément de protection.

Ces quatre piliers sont essentiels. Vous ne pouvez pas avoir un bon système qui soit viable s'il manque un de ces éléments. Chaque aspect requiert beaucoup de travail. Vous avez parfois différentes agences qui travaillent sur différents piliers ou parfois certaines font tout le travail.

Nous participons à tous ces piliers.

[Français]

Mme Hélène Laverdière: Merci beaucoup.

Je sais que vous faites beaucoup de travail sur les questions liées au développement psychosocial et que vous vous penchez sur la question du jeu et de l'éducation. Pouvez-vous nous parler brièvement de ce que vous faites dans ce domaine?

[Traduction]

Mme Patricia Erb: Pour ce qui est de la question que vous avez posée à Pete, l'éducation figure aussi parmi les services, et il s'agit presque d'un endroit de prédilection en matière de protection. L'école doit procurer un environnement sécuritaire. Lorsque des conflits surviennent, l'école sert beaucoup à redonner un sentiment de normalité aux enfants. La même chose est vraie dans les cas d'urgence de même que dans d'autres situations d'abus.

L'éducation est l'un des services les plus utilisés à des fins de protection. Plus la mise sur pied est effectuée tôt, comme l'a dit Peter, plus l'utilité est grande. Il est très important d'établir des systèmes qui fonctionnent rapidement.

Nous passons donc beaucoup de temps à former les éducateurs. L'éducation ne cible pas seulement l'apprentissage de certaines compétences, mais aussi le jeu. Nous créons beaucoup d'espaces conviviaux pour les enfants, disons, dans les situations d'urgence ou dans les camps. Actuellement, en Syrie, la situation est cruciale, et on peut assurer une protection au moyen de l'éducation et du jeu.

•(1655)

Le président: Merci beaucoup. C'est tout le temps que nous avons pour le premier tour.

Nous allons passer à Mme Brown, qui a sept minutes.

Mme Lois Brown (Newmarket—Aurora, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je suis ravie de vous avoir avec nous, docteur Singer. Nous avons discuté ensemble la semaine dernière à la conférence sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants.

Patricia, j'ai aussi eu la chance de discuter avec vous là-bas, j'ai bien aimé vos interventions et votre participation.

J'ai deux questions, et j'espère que vous pourrez tous y répondre.

Premièrement, docteur Singer, j'aimerais que vous parliez un peu plus des autres innovations dont vous avez parlé. J'ai vu de nombreux exemples la semaine dernière, et des innovations

incroyables ont été réalisées en matière de protection et de sauvetage des enfants. Ces innovations s'inscrivent bien dans notre approche intégrée en matière de vaccins, d'immunisation et de nutrition saine.

J'ai une autre question à propos des commentaires de Mme Buchholz relativement aux besoins d'avoir des données fiables sur le travail domestique des enfants. Toute la question des données appropriées est fondamentale; ces données doivent figurer dans les dossiers civiques afin qu'on sache qui nous voulons protéger.

Je me demande si vous discutez de ces enjeux entre vous et si vous avez de l'information à donner au comité à cet égard.

Dr Peter Singer: Parfait. Merci beaucoup. Je suis heureux d'intervenir dans ce débat.

Honnêtement, nous avons appris par des exemples concrets que les innovations simples et peu coûteuses ont de grandes répercussions. Cela a interpellé les participants à la conférence et j'estime que cela a interpellé les Canadiens.

Mon moment préféré s'est produit lorsqu'on nous a demandé de présenter les innovations appuyées par le Canada au secrétaire général et au chef de l'OMS. Nous en avons pris quatre. Ma photo préférée montre un moniteur de fréquence cardiaque foetale qui ressemble à une radio à manivelle. Les piles ne sont pas nécessaires. Vous pouvez utiliser cet appareil pour surveiller l'état du fœtus pendant l'accouchement. Le Dr Chan, directeur général de l'OMS, l'a pris des mains de l'innovateur et l'a mis contre le cœur de Ban Ki-moon. Il y a une photo extraordinaire que j'ai envoyée par Twitter de Ban Ki-moon qui rit et du Dr Chan qui lui met ce moniteur de fréquence cardiaque foetale.

Or, voilà c'est un exemple d'un innovateur à l'hôpital pour enfants SickKids qui mettait à l'épreuve le moniteur de fréquence cardiaque électronique.

Nous avons également l'appareil Odon qui ressemble à un petit ballon qui passe par-dessus la tête du bébé pour aider l'accouchement en cas de retard. C'est une innovation très intéressante. Elle a été développée par un mécanicien automobile argentin. Vous avez peut-être vu l'histoire en première page du *New York Times*. Il regardait une vidéo YouTube sur la façon de sortir un bouchon d'une bouteille de vin. Ils le faisaient avec un ballon. Il s'est réveillé une nuit et a dit: « Oh, j'ai une application pour cela. »

Nous sommes très privilégiés de pouvoir l'appuyer de concert avec nos partenaires; la Fondation Gates, USAID, la Norvège et le Royaume-Uni. Nous avons appuyé l'essai de validation par l'entremise de l'OMS et l'essai a fonctionné. Aujourd'hui, une grande entreprise faisant partie du Fortune 500, Becton Dickinson, qui a développé auparavant des innovations abordables telles que des seringues sécuritaires, les a ensuite utilisées dans les pays en développement, a décidé d'investir beaucoup plus de fonds pour faire progresser l'idée.

Voilà un bon exemple d'innovation durable, de financement privé et public qui s'allient pour faire en sorte que ces innovations soient commercialisées.

En résumé, je crois que je m'arrêterai ici pour m'assurer que nous ayons assez de temps; certains exemples d'innovation, puisque c'était votre question, comprennent le chlorhexidine, le poisson de fer qui porte bonheur, l'appareil Odon et le moniteur de fréquence cardiaque foetale. Une des idées préférées était le thé fortifié de fer. La personne qui a conçu le sel fortifié est en train de faire l'essai de validation. Elle essaie d'ajouter du fer au thé dans le cadre de l'initiative Sauvons des vies à la naissance.

Il y en avait une douzaine. Je ne vais pas toutes les mentionner mais c'était là quatre ou cinq. Elles étaient dans la mire de tous. Imaginez la photo du Dr Chan qui met un moniteur de fréquence cardiaque foetale sur le secrétaire général et vous verrez dans quelle mesure cela a pu interpeller les gens. Ce sont des innovations simples et abordables qui ont d'immenses retombées.

Je crois que c'est ce qui interpelle les Canadiens. C'est ce qui a interpellé les participants à ce merveilleux sommet auquel nous avons tous deux assisté. Nous avons démontré le leadership du Canada en matière de santé maternelle et infantile et en matière d'innovation.

• (1700)

Mme Lois Brown: Merci.

Madame Buchholz, pourriez-vous nous parler un peu des initiatives en matière d'enregistrement et ce qu'il faut faire?

Mme Christine Buchholz: Que voulez-vous dire au juste par initiative d'enregistrement?

Mme Lois Brown: Je crois qu'un des problèmes que nous avons à l'échelle internationale découle du fait qu'il y a beaucoup d'enfants qui sont nés pour lesquels nous n'avons aucune information. Et il y a des enfants qui existent dans un grand nombre de pays... Nous ne savons pas vraiment combien il y en a ou s'ils vont à l'école.

Pourriez-vous nous parler de ces initiatives? Vous avez parlé plus précisément d'inscription et le besoin de données plus précises en ce qui a trait aux enfants qui travaillent comme domestiques en Haïti. Qui doit colliger ces données? Que nous faut-il faire? Comment pouvons-nous gérer une situation que l'on ignore.

Mme Christine Buchholz: Oui. Je pense que je peux répondre à partir de différents points de vue.

J'ai dit précédemment que 72 % des enfants qui participent à notre programme réussissent les examens scolaires nationaux. Nous avons des défenseurs de droits des enfants qui ont fait un suivi auprès de tous ces enfants pour s'assurer qu'ils ont leur certificat de naissance ou qu'ils les obtiennent lorsque ce n'est pas le cas. Il existe des programmes d'inscription nationaux en Haïti. Il fallait être inscrit afin que ces enfants puissent participer aux examens nationaux.

L'étude que j'ai mentionnée est réalisée en collaboration avec l'UNICEF et l'Organisation internationale du travail. Pendant 10 mois, on suivra 16 000 familles. À ma connaissance, la dernière étude qui a été faite mesurait la prévalence des enfants restavec, par collectivité, et c'était une étude de la Fondation panaméricaine de développement réalisée en 2009.

Pour ce qui est d'autres façons de mesurer les répercussions, nous travaillons là-dessus et non seulement dans le cadre de nos programmes. Un des éléments attrayants de cette série dramatique radiophonique que nous réalisons en partenariat avec Population Media Center, qui est basée au Vermont, aux États-Unis... Ils ont fait un excellent travail. Avant de commencer à diffuser la programmation en Amérique latine ou en Afrique, ils font une étude de base et mesurent les attitudes des gens face à divers enjeux. Après la diffusion des émissions, ils vérifient auprès des institutions

concernées par ce type d'émissions. Ils mesurent les changements d'attitude et l'accès aux services qui sont alors disponibles sur les sujets présentés.

Le président: Merci. C'est tout le temps que nous avons.

Nous allons maintenant terminer notre première série de questions par M. Garneau, qui a sept minutes.

M. Marc Garneau: Merci, monsieur le président.

D'abord, je veux remercier nos quatre témoins d'être là, de nous avoir parlé du travail qu'ils font et renseignés à ce sujet. Merci du travail que vous faites.

Mes questions cherchent à obtenir davantage d'éclaircissement. Je vais commencer par Mme Buchholz.

Quand vous avez parlé des restavec, il m'a semblé que vous disiez qu'en Haïti les lois sont en place pour protéger les enfants contre l'esclavage et le trafic d'enfants, mais qu'elles ne sont pas appliquées. Ces lois ne sont pas respectées, ai-je compris correctement?

Mme Christine Buchholz: En partie.

Il n'y a pas de législation exhaustive sur le trafic de personnes, par conséquent, aucune loi ne touche directement toutes les formes de trafic. Toutefois, il existe des lois sur le travail des enfants, mais elles ne sont pas appliquées.

M. Marc Garneau: Très bien, merci.

Madame Erb, vous avez parlé de la protection des enfants contre la violence. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que c'est nécessaire.

Vous avez brossé un portrait assez général, mais j'aimerais davantage comprendre le travail d'Aide à l'enfance Canada. J'ai besoin d'exemples concrets si vous le voulez bien. Vous pouvez choisir n'importe quel pays en développement où travaille votre organisation et me donner un exemple du bon travail que vous faites, des liens que vous avez avec la population locale et de la façon dont vous contribuez à réduire ces incidences de violence.

Mme Patricia Erb: Je vais vous présenter deux exemples rapides.

Le premier est lié aux urgences. Lorsque survient une urgence, les enfants ont des besoins bien précis en matière de protection. Par exemple, dans le conflit syrien, la guerre, les enfants arrivent dans les pays avoisinants. Ils se retrouvent dans des camps ou des collectivités qui les accueillent et cela n'a plus rien à voir avec leur vie normale. Cette nouvelle situation est propice à la violence, voire au mariage précoce des filles. Les parents peuvent estimer que c'est une bonne chose, de sorte que le phénomène devient plus fréquent.

Aide à l'enfance Canada prend le temps d'inscrire les enfants dans des registres dans ces situations. Comme Lois l'a dit tout à l'heure, on ne peut pas régler les problèmes qu'on ne connaît pas et qu'on ne voit pas. C'est donc très important d'avoir les chiffres sous la main en vue de créer des programmes dans des espaces adaptés aux enfants ou dans des écoles qui permettent de les protéger. Nous faisons beaucoup de travail dans ce sens.

Par exemple, dans le cas d'enfants qui s'adonnent au commerce du sexe, en Amérique Latine, je songe à un exemple probant où Aide à l'enfance Canada travaille au niveau du système. Il existe des programmes pour ces jeunes filles et pour les garçons qui s'adonnent à la prostitution, et que nous essayons de placer dans des environnements plus protecteurs. Nous travaillons également dans une collectivité pour essayer de... Par exemple, il y a des études sur les personnes qui ont recours à ce type de services. Si nous pouvons créer une culture où il n'y a aucune tolérance pour ce genre d'activité, nous pourrions aussi nous assurer d'avoir des mesures de lutte plus préventives et systémiques.

Voilà deux exemples.

• (1705)

M. Marc Garneau: Merci.

Docteur Singer, vous avez parlé de sauver des cerveaux. Je crois aussi fermement au principe des mille premiers jours. Vous avez mis l'accent sur la nutrition, la vaccination et la valorisation. Je ne pouvais m'empêcher de penser qu'une partie de ces éléments s'appliquerait également au Canada, mais que nous parlons aussi du monde en développement.

Cela touche peut-être à la question posée par mon collègue. Vous n'avez pas parlé de l'élément cognitif. Est-ce tout simplement parce que les défis en matière de nutrition et de vaccination sont suffisamment importants? Ou bien vous penchez-vous également sur cette question? Je sais que cette composante représente beaucoup de travail, mais j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Dr Peter Singer: Merci.

Je pense que la meilleure façon d'aborder cette question est de savoir qu'il y a des facteurs de risque et des interventions et qu'ensuite il y a des extrants et des résultats. Il existe de nombreux facteurs de risque et modes d'intervention, mais j'aime ramener cela à trois catégories: d'abord, tout ce qui touche l'aspect biologique, soit la nutrition, l'immunisation, les toxines et ainsi de suite; ensuite, il y a la stimulation cognitive, c'est-à-dire de chanter, de jouer et de lire avec les enfants, et il faut aussi s'attarder à la dépression maternelle, de sorte que le parent puisse interagir avec son enfant; et finalement, il y a l'aspect conflit, maltraitance et négligence.

Voilà donc les trois catégories liées aux interventions et aux facteurs de risque. Je pense qu'il faut rester assez libres, parce qu'il faudra faire face à divers facteurs de risque dans les différents pays. Le fait d'être bien nourri n'aide pas s'il s'agit d'un enfant soldat. Je pense qu'un des aspects originaux de l'initiative visant à sauver les cerveaux découle du fait que nous sommes le seul programme mondial qui reste neutre face au facteur de risque.

D'autre part, il y a les résultats. C'est là qu'il faut tenir compte des mesures cognitives que vous avez évoquées, c'est-à-dire essentiellement de la capacité de l'enfant de réglementer ses activités, parce que c'est un phénomène lié au lobe frontal. Ce n'est pas une question uniquement d'intelligence, et c'est pourquoi un quelconque de ces facteurs de risque, lorsqu'on y fait face ou lorsqu'on protège le cerveau d'un enfant pendant cette période critique, des principaux facteurs de risque qui sont en jeu, cela mène à de meilleures compétences générales dans les affaires, à une meilleure autoréglementation, ce qui évite la criminalité, et il y a des éléments de preuve qui montrent que ces facteurs de risque mènent à la dépression et aux maladies non transmissibles.

Toutefois, ce qui est fantastique, c'est que les mêmes innovations et interventions toutes simples liées aux facteurs de risque, qui permettent de sauver des vies pendant cette période critique — et

c'est là-dessus que le Canada est en tête de file — permet aussi de sauver des cerveaux. C'est pourquoi je dis que c'est un double dividende. Il faut tout simplement tenir compte de cet immense avantage. Je pense que les effets de ces facteurs de risque s'élèvent à des dizaines et des centaines de milliards de dollars quand on songe à l'économie mondiale. Nous ne disposons pas encore des méthodes de comptabilité pour faire les calculs, mais nous travaillons là-dessus à Grands Défis Canada.

• (1710)

Le président: Merci beaucoup.

C'est ce qui met un terme à notre première série de questions. Nous entamons maintenant la deuxième série de cinq minutes. Commençons par Mme Grewal, qui a cinq minutes.

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Merci monsieur le président.

Ma question s'adresse au Dr Singer.

Docteur Singer, un des nombreux problèmes auxquels font face les jeunes filles dans les pays en développement c'est la menace de mariage. Ces mariages se traduisent bien souvent en grossesses précoces et en complications en matière de santé. Par conséquent, selon vous quel est l'aspect le plus nuisible des mariages d'enfants pour la santé d'une jeune fille, et quelle est la meilleure façon d'intervenir?

Dr Peter Singer: C'est une excellente question et c'est un autre domaine où le Canada a pris les devants en introduisant la résolution des Nations Unies sur les mariages précoces et forcés.

Les effets les plus nuisibles sur la santé d'une jeune fille c'est que cela peut mener à sa mort, et c'est tout à fait tragique. Il s'agit d'une jeune enfant que l'on force à se marier et à tomber enceinte très tôt, et le fait d'avoir des enfants à un si jeune âge lorsque le corps n'est pas prêt, c'est tout simplement que le bassin n'a pas la taille nécessaire. Par exemple, il y a un arrêt de la progression du travail, et comme il est impossible d'avoir recours à une césarienne, la mère et l'enfant meurent. Selon moi, il n'y a aucune violation des droits de la personne plus grave que le non-respect du droit à la vie.

Donc, en réponse à votre question, voilà les pires résultats découlant des mariages précoces forcés, et cela met en branle un cycle qui mène véritablement aux causes fondamentales d'une bonne partie des décès des mères et de certains des décès des enfants dans le monde en développement. J'ai entendu des témoignages selon lesquels une minorité significative des décès maternels peuvent en fait être attribués à des grossesses précoces, dont un grand nombre sont liés aux mariages d'enfants.

Je pense que c'était votre première question. Vous en aviez une deuxième.

Mme Nina Grewal: Oui, la seconde... Malheureusement, l'exploitation sexuelle des jeunes filles est un problème dans de nombreux pays en développement, il y a le trafic et la mutilation génitale qui sont monnaie courante dans ces pays. Que proposeriez-vous comme solution pour aider à prévenir ces problèmes dans la vie des jeunes filles?

Dr Peter Singer: Manifestement, il faut trouver des solutions innovatrices. Pour présenter un exemple concret, j'aimerais signaler que bon nombre des innovations sont de nature sociale.

Il y a un groupe qui travaille en Afrique de l'Ouest — qui se penchait initialement sur la mutilation génitale féminine et plus récemment sur le développement des enfants et le mariage d'enfants, si je ne m'abuse — qui s'appelle Tostan. Ce groupe a commencé à se rendre compte que tout ce dont nous avons parlé est lié à des questions culturelles profondément enracinées. Il mobilise les dirigeants communautaires pour les amener à renoncer publiquement à ces pratiques et à changer les normes culturelles locales. En soi, c'est une forme d'innovation sociale que de prendre ce type d'approche.

Le Canada peut en fait stimuler la production d'idées dans ce genre — voilà un des exemples concrets — il faudra voir ce qui fonctionne le mieux et les appliquer de façon pertinente. Je sais aussi que c'est un domaine dans lequel Aide à l'enfance, qui est un groupe merveilleux, a beaucoup d'expérience. Je suis certain que nos collègues d'Aide à l'enfance auront aussi d'excellentes idées et solutions à proposer.

J'aimerais insister sur le rôle des innovations, de simples innovations et nous sommes chanceux au Canada d'avoir un groupe de 70 organisations qui travaillent ensemble depuis la génération d'idées et d'innovations jusqu'à la mise en oeuvre et l'établissement de programmes. Aide à l'enfance, serait un excellent exemple et c'est un véritable atout que nous avons.

Si vous me le permettez, j'aimerais inviter Patricia à répondre à la deuxième partie de votre question, parce que c'est un superbe groupe et que nous collaborons de très près.

M. Will Postma: Je peux répondre au nom de Patricia. Je suis ici avec elle, merci Peter et tous les membres du comité.

Certaines des meilleures innovations consistent tout simplement à travailler avec les facilitateurs et les partenaires locaux. C'est ce que nous avons constaté, disons, au Burkina Faso où nous travaillons avec des réseaux de chauffeurs d'autobus ou de camionneurs pour recenser les enfants qui pourraient être à risque pour le trafic de personnes à l'extérieur de leur pays et loin de leur collectivité.

En Somalie, dans un projet récent appuyé par le gouvernement du Canada sur le mariage précoce et forcé d'enfants, il a été véritablement essentiel de travailler avec les chefs spirituels et les dirigeants islamiques, comme l'a dit Peter, pour qu'ils prennent publiquement position contre les mariages précoces et forcés. C'est ainsi que nous pouvons travailler avec eux et lorsque nos projets arrivent à terme, ils peuvent continuer de dénoncer ces pratiques. Mais il ne suffit pas de dénoncer les pratiques, il faut aussi aider les jeunes filles à faire d'autres choix qui seront plus sains pour elles.

Un grand nombre de nos innovations sociales sont liées au volet économique, de sorte que les filles, lorsqu'elles grandissent, peuvent aussi faire des choix économiques. Elles apprennent des compétences liées au marché du travail et on leur apprend à faire des budgets pour qu'elles puissent avoir d'autres choix dans la vie, et elles peuvent ensuite en discuter le soir avec leur famille et revenir à l'école le lendemain pour en apprendre davantage.

Certaines de ces innovations clés ont lieu directement dans la collectivité. Aide à l'enfance, dans notre secteur d'activités, a véritablement appris à travailler avec elles et à reconnaître l'importance de ces innovations pour le long terme.

• (1715)

Le président: Merci. C'est tout le temps que nous avons.

Madame Laverdière, vous avez cinq minutes.

[Français]

Mme Hélène Laverdière: Merci beaucoup, monsieur le président.

Docteur Singer, vous avez parlé d'innovation sociale. En tant que sociologue, cela m'intéresse toujours. Cela me rappelait une histoire qui a eu lieu au Sénégal. On avait formé des femmes qui pratiquaient l'excision pour qu'elles deviennent des sages-femmes. C'était une façon de donner à ces femmes une nouvelle vocation. Le tout avait très bien fonctionné.

Je vous remercie de l'exemple que vous avez donné.

[Traduction]

Pour en revenir à Aide à l'enfance, j'aimerais avoir votre avis sur un point. Nous savons tous que nous nous dirigeons vers les programmes mis en place après les Objectifs du Millénaire pour le développement; nous préparons un programme pour l'après-OMD. J'aimerais savoir ce que vous aimeriez voir dans ce programme au-delà de 2015 en ce qui a trait aux enfants et, plus particulièrement, aux enfants en situation de conflit, ceux qui font l'objet de violence et en ce qui a trait aux droits des enfants et des filles.

Je sais que c'est une question assez générale, mais j'aimerais connaître votre avis.

Mme Patricia Erb: Oui, bon nombre d'organisations sont satisfaites avec certaines des réalisations que nous avons obtenues jusqu'à maintenant relativement aux Objectifs du Millénaire pour le développement, surtout en ce qui a trait au résultat mère-enfant, mais, puisqu'il faut maintenant établir nos positions pour l'après-OMD, certains enjeux commencent à prendre davantage d'importance. L'un d'eux porte sur la pauvreté et les populations « les plus difficiles à rejoindre ». Donc, en matière d'éducation et de santé, nous avons amélioré les statistiques, mais maintenant, les statistiques que nous devons améliorer portent sur des domaines où il est beaucoup plus difficile d'intervenir, par conséquent nos mesures doivent être davantage ciblées et quelquefois différentes sinon nous ne serons pas en mesure d'apporter des changements en utilisant les méthodes qui étaient les nôtres jusqu'à maintenant. Ce que nous avons pu réaliser a pu se faire avec des méthodes générales, mais, maintenant il peut davantage s'agir de personnes autochtones ou bien de personnes qui, exactement comme vous l'avez dit, sont touchées par des conflits ou qui sont en situation d'urgence et qui n'obtiennent pas d'aide.

Pour nous, le programme post-OMD portera sur la question de la pauvreté et des populations « difficiles à rejoindre », et il sera beaucoup plus important pour nous d'obtenir des résultats en fonction des nouvelles cibles que nous nous engageons tous à atteindre.

Mme Hélène Laverdière: Merci.

Pendant votre exposé — et je saute un peu du coq à l'âne mais la matière à discuter est dense — vous avez parlé de migration et de trafic de personnes en Afrique de l'Ouest, et vous avez dit que certaines personnes estiment qu'il s'agit de trafic tandis que d'autres décrivent cela comme étant une migration. Je pense qu'il s'agit plutôt de comprendre le contexte dans lequel se déroulent les choses, et quelquefois, lorsqu'on regarde ce qui se passe ici au Canada, nous ne percevons pas toujours le contexte. Avez-vous des observations là-dessus? Selon votre expérience, vous arrive-t-il souvent d'établir un point de vue sur une situation et, qu'une fois en contexte, vous deviez changer d'avis?

Le président: Vous avez environ une minute pour répondre, monsieur Postma.

M. Will Postma: Très bien. Je serai bref.

C'est seulement au cours des 10 à 15 dernières années que nous avons eu une image claire de la migration. Un grand nombre de jeunes personnes, et beaucoup d'enfants jusqu'à l'âge de 18 ans, oui, ils se déplacent dans d'autres villes essentiellement pour étudier et en partie pour des raisons de travail. On peut supposer que les enfants restent en sécurité, protégés et appuyés et que cette migration fait peut-être partie de la réalité des jeunes qui grandissent disons au Burkina Faso et dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest.

Nous avons donc compris avec nos partenaires l'importance que peut revêtir la migration quand il s'agit d'enfants en déplacement. Mais, le trafic est toujours un danger aussi réel, puisqu'il existe toujours de trop nombreuses personnes qui vont leurrer des enfants pour les éloigner de leur famille, de leur filet de sécurité naturel et de leur appui et qui les encourageront à se rendre en Côte d'Ivoire ou au Ghana pour travailler sur des plantations de cacao en échange d'une bicyclette ou d'une source stable de revenu, promesse qui bien souvent ne se matérialise pas. Voilà le type de migration associée au trafic, et c'est ce que nous voulons éviter de sorte que nous déployons tous les efforts nécessaires pour empêcher que cela ne se produise.

Une façon importante de procéder est d'avoir recours à la traduction locale des lois déjà en place et de les faire distribuer dans l'une des nombreuses langues locales afin que les gens puissent comprendre les lois dans leur contexte et qu'ils ne soient pas obligés d'utiliser uniquement celles écrites à l'échelle nationale en français.

• (1720)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons terminer par M. Anderson, qui a cinq minutes.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Je voudrais un complément d'information. On nous a dit plus tôt qu'il était important de disposer de données sur les enfants qui travaillent comme domestiques. Vous avez parlé de la migration d'enfants — et j'adresse ma question à la représentante d'Aide à l'enfance et à Mme Buchholz. À quel âge estimez-vous que les enfants devraient être autorisés à travailler de façon régulière? Serait-ce à leur majorité?

Dans leur cas, là où vous en êtes aujourd'hui, quel serait l'âge que vous trouvez acceptable pour que ces enfants travaillent régulièrement?

Mme Christine Buchholz: Je peux répondre à cette question en partie. En Haïti, les lois autorisent les enfants qui ont 15 ans et plus à travailler. On constate toutefois que des enfants plus jeunes que 15 ans — de 10, 11 ou 12 ans — travaillent et nous savons que leurs familles sont très pauvres et qu'il leur faut ce gagne-pain. Cependant, ces enfants qui travaillent ne sont pas rémunérés pour leurs efforts.

M. David Anderson: Je reviendrai là-dessus dans un instant. J'aimerais entendre la réponse de la représentante d'Aide à l'enfance.

Mme Patricia Erb: Chaque pays établit individuellement l'âge minimum et cela varie. Typiquement, c'est 14 ans. Certains pays toutefois ont abaissé cela à 12 ans. Le problème, c'est qu'il y a des enfants plus jeunes que l'âge fixé qui travaillent.

Le problème de ne pas être reconnu, et d'être quasi clandestin, tient au fait que dès lors ils travaillent dans des conditions moins protégées. S'il n'est pas reconnu que c'est un fait, alors ces enfants n'existent pas et on ne peut pas les protéger. Ainsi, nous faisons des efforts pour comprendre la situation de chaque enfant. Il y a des enfants qui travaillent dans le secteur agricole. Ils travaillent avec les membres de leurs familles. Ils travaillent avec les membres de leurs

familles à l'emploi d'une société et dans certains cas, c'est limité ou encore modéré ou acceptable, mais dans d'autres il y a de l'exploitation.

Aide à l'enfance doit s'efforcer de comprendre exactement le contexte, car nous avons mené des campagnes mondiales pour enrayer le travail des enfants et cela a eu des effets pervers. Ces enfants sont devenus plus clandestins dans des conditions plus pitoyables et nous ne référons pas cela.

Ainsi, nous allons examiner la situation minutieusement et veiller à ce que ces enfants puissent s'orienter vers d'autres choix. S'ils travaillent parce qu'ils ont besoin de le faire, n'obtenant pas d'argent par ailleurs, leur situation doit être prise en compte afin de voir comment on peut les scolariser, comment on peut leur permettre de jouer et peut-être aussi les protéger selon le travail qu'ils accomplissent.

C'est donc une question complexe.

M. David Anderson: J'ai quelques questions particulières à propos de Haïti. Vous avez dit qu'il existait des lois sur le travail des enfants en Haïti, mais il semble qu'il faudrait qu'elles soient appliquées plus rigoureusement plutôt que d'être renforcées. Est-ce que je me trompe?

Deuxièmement, pensez-vous que les lois existantes interdisant la traite des personnes sont adéquates et qu'en l'occurrence encore, il faudrait une application plus rigoureuse?

• (1725)

Mme Christine Buchholz: Volontiers.

Vous avez raison, je souhaiterais que les lois sur le travail des enfants soient appliquées plus rigoureusement. Il n'existe pas de loi interdisant la traite des personnes et nous souhaiterions qu'il y en ait et qu'elle soit appliquée. Je pense que c'est la faiblesse d'institutions qui sont mal nanties. On fait appel à la Brigade pour la protection des mineurs. Ces gens ont accepté nos rapports, accueilli les enfants, mais ils ne savent pas à qui les confier.

Nos défenseurs des enfants qui travaillent sur le terrain ont constaté qu'il fallait faire quelque chose pour les restavec qui sont gravement maltraités et nous avons donc créé un refuge pour 12 jeunes filles. Nous les logeons. Nous leur offrons de l'instruction, une thérapie et des possibilités de formation professionnelle. Toutefois, de tels centres où les enfants peuvent se réfugier sont rares. L'infrastructure est insuffisante et ne peut appuyer les institutions gouvernementales qui doivent faire davantage.

M. David Anderson: Quand nous faisons notre étude sur la Syrie, nous avons abordé la question de la violence sexuelle, mais les gens répugnaient à en parler. Avez-vous une idée du pourcentage de restavec qui subissent des sévices, et en particulier des sévices sexuels? Quel pourcentage serait utilisé pour le commerce du sexe? Avez-vous des chiffres là-dessus?

Le président: Votre temps est écoulé...

Mme Christine Buchholz: Je crains de ne pas avoir de chiffres précis.

Le président: Le temps de David est écoulé, mais vous pouvez répondre.

Mme Christine Buchholz: Nous avons concentré nos efforts sur les questions liées au travail. Nous savons que certaines jeunes filles dans notre programme ont subi des agressions sexuelles, mais nous n'avons pas de pourcentage à cet égard.

Le président: D'accord. Merci. Les députés ont-ils des questions pour terminer. Il nous reste cinq minutes avant de lever la séance. Y a-t-il quelqu'un qui a une seule question? D'accord, allez-y Romeo.

M. Romeo Saganash (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, NPD): Merci à nos témoins de ces exposés très instructifs.

Je suis d'accord avec ce que vous dites. Les solutions que vous avez décrites aujourd'hui sont axées sur l'enfant, sur la participation des enfants aux décisions qui les touchent directement, l'enfant étant au centre des interventions.

C'est là un aspect central et je voudrais que l'un de vous quatre réponde à ma question. Comment atteindre cet objectif? Comment ces notions se concrétisent-elles pour atteindre les normes minimales dont il est question ici?

Merci.

Le président: Qui souhaite répondre à cette question?

Docteur Singer.

Dr Peter Singer: Je vais essayer d'y répondre rapidement.

J'ai beaucoup évoqué les technologies. À Grands Défis Canada, nous avons constaté qu'il faut intégrer l'innovation technologique, sociale et d'entreprise. Je vais vous donner un exemple: il s'agit d'une innovation que nous avons intitulée « Pas de gâteau pour moi ». Le programme vise l'Afrique de l'Est et s'adresse aux jeunes femmes et aux jeunes filles. Il aide à les émanciper pour qu'elles ne tombent pas dans le panneau des papas-gâteaux, ces hommes âgés qui leur donnent quelques sous en échange de faveurs sexuelles.

Voilà un exemple concret d'une innovation sociale qui mobilise les enfants, en l'occurrence des jeunes filles, pour les autonomiser et leur éviter... Je pense que cette notion de mobiliser les enfants est extrêmement importante grâce à une intégration du social, de l'entreprise et de la technologie.

Je pourrais vous donner plusieurs autres exemples, mais le temps manque.

Le président: Merci.

Nina, une dernière brève question.

Mme Nina Grewal: Ma question s'adresse à la représentante d'Aide à l'enfance Canada.

Comment votre organisation s'adapte aux normes culturelles d'un pays donné? Quelles sont les restrictions auxquelles vous faites face d'un pays à l'autre? En quoi les différences culturelles influent-elles sur les solutions potentielles à des problèmes?

M. Will Postma: Merci pour cette question.

La culture et le contexte sont vraiment importants. La meilleure façon de les comprendre est de prendre le temps de travailler avec des partenaires locaux.

Il y a 10 jours, j'œuvrais dans une collectivité en Éthiopie. Là-bas, on prend le temps d'écouter la voix des enfants et de travailler avec les autorités locales. Il faut trouver le temps, non seulement de rencontrer ces partenaires, mais il faut leur demander des conseils sur les programmes d'apprentissage à mettre en place pour maîtriser des sujets difficiles comme la planification, la commercialisation ou les budgets. Bref, il s'agit de comprendre les gens pour les aider à apprendre.

Pour cela, il faut du temps et c'est ainsi qu'on comprend la culture et le contexte. Il faut donner la parole aux jeunes pour qu'ils puissent s'approprier les programmes qu'on leur propose.

Ce n'est qu'un exemple.

• (1730)

Le président: Merci beaucoup.

Je remercie nos témoins d'avoir patienté pendant les interruptions causées par les votes.

Merci beaucoup au Dr Singer de Grands Défis Canada et à Patricia Erb et Will Postma d'Aide à l'enfance Canada. Et merci à Christine Buchholz de la Restavek Freedom Foundation, qui s'est jointe à nous à partir de Washington.

Sur ce, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>